

Communiqué de presse

Paris, le 26 juin 2017

Ajustement du ratio de remboursement pour les titulaires d'obligations subordonnées remboursables en actions ordinaires (« OSRA ») émises le 29 juin 2015

Les porteurs d'OSRA 2015 (code ISIN : FR0012759579) sont informés que conformément aux stipulations prévues au paragraphe 4.2.2 (4) de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers le 2 juin 2015 sous le numéro 15-250 (la « Note d'Opération »), le Ratio de Remboursement est ajusté suite à la distribution de prime de 2,30 euros par action versée le 30 mai 2017.

Le Ratio de Remboursement s'établit ainsi à 0,686 pour les OSRA 2015.

Il est rappelé que conformément au paragraphe 4.2.3 de la Note d'Opération, il sera automatiquement et de plein droit procédé à un ajustement du Ratio de Remboursement à 1, dans l'hypothèse où le Ratio de Remboursement, ajusté conformément aux dispositions du paragraphe 4.2.2, serait inférieur à 1 à la Date d'échéance ou à la date de remboursement, en cas de remboursement anticipé.

A propos d'Eurosic

Eurosic est une société d'investissement immobilier cotée (SIIC) qui gère un patrimoine évalué à près de 7,7 milliards d'euros à fin décembre 2016, principalement composé de bureaux, situés à Paris, en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales.

L'action Eurosic est cotée à Euronext Paris - Compartiment A sous le code ISIN FR0000038200.

Relations Investisseurs

EUROSIC

Nicolas Darius

Directeur Finances

+33 1 45 02 24 73

communication@eurosic.fr

Relations Presse

DGM Conseil

+33 1 40 70 11 89

Pour plus d'information : www.eurosic.fr